

## Commission permanente

du 15/06/2004

### II-Convention-Contrat-Marché

#### 4 – Fiabilisation de l’installation électrique de l’usine du Drézet : passation d’un marché complémentaire.

L’usine de Férel possède deux alimentations électriques M.T. qui, à ce jour sont indépendantes : une normale et une de secours qu’EDF pourrait utiliser pour pallier la défaillance de la première.

L’étude de fiabilisation réalisée par le cabinet SECHAUX a attiré notre attention sur le délai de mise en œuvre d’un tel secours et nous a conseillé de créer un deuxième poste d’alimentation avec comptage et disjoncteur H.T.A. sur la ligne de secours, et une bascule automatique en aval des deux alimentations.

Cette disposition présente de gros avantages : secours automatique de l’alimentation, possibilité d’entretenir les équipements d’une ligne pendant que l’autre est en service, et fonctionnement d’une partie de l’usine sur chaque alimentation.

C’est la raison pour laquelle l’I.A.V. a intégré cette disposition dans le marché « fiabilisation électrique » de l’usine qui, après une procédure de mise en concurrence simplifiée a été attribuée à la société MAINGUY pour un montant de 94 986,25 € H.T.

Parallèlement, nous avons consulté E.D.F. qui, après une longue réflexion, nous a demandé de supprimer la bascule automatique, souhaitant se réserver la possibilité de court-circuiter nos deux branchements pour alimenter en boucle d’autres clients.

Dans cette configuration, le basculement d’une ligne sur l’autre est rapide puisque le comptage de secours existe. En revanche, les alimentations partielles à partir des deux lignes ne sont plus possibles. Si une partie du réseau interne est hors service en raison d’une défaillance technique, une autre solution de dépannage doit être mise en œuvre.

Il est possible de compenser cet inconvénient en associant les transformateurs non plus en amont, mais en aval à l’aide d’une cellule de couplage supplémentaire.

Cette formule qui n’avait pas été retenue à l’origine (en raison du prix élevé des cellules de couplage), s’avère très intéressante afin de fiabiliser l’alimentation des futurs groupes électrogènes.

Ces travaux nouveaux engendrent une plus-value de 19 552,77 € H.T.

Il est proposé aux membres de la commission permanente de passer un marché complémentaire pour ce montant qui entre parfaitement dans le financement prévu pour cette opération.

**Après en avoir délibéré, la Commission Permanente, à l'unanimité :**

- 1°) décide de permettre la passation d'un marché complémentaire tel que présenté
- 2°) autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.

**Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT**

**Yvon MAHE**